



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'An deux mil dix-sept, le trente juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-trois juin deux mil dix-sept, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme. Marie-France LE COZ, Mme. Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme. Josiane ANDRÉ, Mme. Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUFF, Mme. Patricia DELAUAUD, Mme. Marie-Josée TOULLEC, M. Bruno PERRON, Mme. Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme. Eva COX, Mme. Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, M. Stéphane LE PADAN, Mme. Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme. Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents :

M. Guy LE SERGENT, excusé, qui a donné procuration à M. Christophe LE ROUX.

M. Sylvain DUBREUIL, excusé qui a donné pouvoir à Mme. Josiane ANDRÉ.

Mme. Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Marie-Laure FALCHIER.

Mme. Martine PRIMA, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Marie-Josée TOULLEC.

Mme. Christelle BESSAGUET, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Christelle COUTHOUIS.

M. Arnaud TAËRON, excusé qui a donné pouvoir à Jérôme LEMAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRE, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Jérôme LEMAIRE, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

DEL 30.06.2017-029 : Demande de garantie d'emprunt contracté par l'OPAC de Quimper Cornouaille pour la construction de 14 logements à Pont-Kéréon

Pour financer l'opération de construction de 14 pavillons en location-accession à Pont Kéréon à Bannalec, l'OPAC de Quimper Cornouaille contracte auprès de la Caisse des dépôts et consignation, un prêt d'un montant de 1 407 185 euros.

Les caractéristiques financières de chaque ligne du Prêt sont les suivantes :

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI Foncier	PMUS	PLUS Foncier
Montant de la ligne	403 954 €	114 007 €	633 941 €	255 283 €
Taux de la période	0.55%	0.55%	1.35%	1.35%
TEG de la ligne du Prêt	0.55%	0.55%	1.35%	1.35%
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Index	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360	30/360	30/360

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Donne sa garantie solidaire pour le remboursement de toutes sommes dues par l'emprunteur en capital et intérêts, indemnités et autres accessoires, et pour l'exécution des obligations stipulées au contrat d'emprunt,

Renonce à opposer à la Caisse des Dépôts et Consignations l'exception de discussion des biens de l'emprunteur débiteur principal et toutes autres exceptions dilatoires,

Prend l'engagement de payer de ses deniers, à première réquisition de la Caisse des Dépôts et Consignations, toute somme due au titre de cet emprunt en principal, intérêts, intérêts de retard, accessoires ainsi que tous frais et impôts qui, pour un motif quelconque n'auraient pas été acquittés par l'emprunteur à l'échéance exacte.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE MAIRE

YVES ANDRÉ

